

# Mairie de Conliège

## Compte-rendu de séance du conseil municipal

du 25 août 2017 à 18 h 30.

Présents : M. Roger REY, Maire, Mmes Michèle ANTOINE, Colette GUILLEMAUT, Alice BENICHOU-CORDELLIER Adjoints ; MM. Patrick HALTER, Georges LAMBERT, Florence RESTELLI, Jean-Claude ROUSSEL, Jean-Louis LEMARCHAL, Brigitte ROZ-BRUCHON

Absent : M. Didier MENETRIER, Mme Danièle TURBIARZ

Secrétaire de séance : Georges LAMBERT

Procuration : Mme Danièle TURBIARZ donne procuration à Mme Colette GUILLEMAUT

M. Didier MENETRIER donne procuration à M. Patrick HALTER

### **1 – Approbation du compte rendu du précédent conseil :**

Le compte-rendu du dernier conseil a été adopté à l'unanimité

### **2 – Délibération « vente BOLARD » pour signature acte notarié :**

Après présentation par Mme Antoine et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 9 voix et 3 absentions M. Patrick HALTER, M. Georges LAMBERT, Jean-Louis LEMARCHAL d'approuver et d'adopter les modifications et précisions suivantes:

- Déclassement du domaine public communal de l'immeuble BOLARD et de la parcelle cadastrée AL 614 et AL 274 pour une superficie telle que définie dans le plan annexé et incorporation dans le domaine privé communal
- Autorisation pour Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette transaction

Il précise que les conditions d'utilisation du porche principal et de la voie d'accès au parking communal ne feront pas l'objet d'une convention car ces derniers restent affectés au domaine public communal suite à la division volumétrique effectuée par la société ABCD de MONTMOROT

La vente interviendra par acte notarié le 12 septembre 2017 à l'étude SCP Pascal RAULT et Christophe Bas à Lons le Saunier

### **3 –Éclairage public du parking BOLARD :**

Monsieur le marie présente le projet d'éclairage du parking public BOLARD qui doit être réalisé par le SIDEC. Le dispositif a été revu pour s'adapter au dernier découpage lié à la vente de l'immeuble et d'une partie du terrain.

Cette délibération a été adoptée par : 11 voix pour, 1 voix contre Jean-Claude ROUSSEL

### **4 – Délibération pour subvention de l'agence d'eau pour l'achat de matériel dans le cadre de l'opération « ZERO PESTICIDE » :**

Monsieur le Maire présente le dossier de l'opération « Zéro pesticide »

. La commune ainsi qu'ECLA poursuit son engagement dans le processus de réduction de l'usage des herbicides et pesticides. Les modalités d'entretien du cimetière ont été largement présentées par Colette Guillemaut, adjointe en charge de ce dossier.

Il a été décidé de sensibiliser les habitants à cette démarche par la distribution d'un tract explicatif.

. La commune étudiera la possibilité d'améliorer l'entretien des espaces inter-tombes.

. Un projet de réenherbement du cimetière sera présenté prochainement.

Dans la démarche d'entretien sans pesticide, un dossier de subvention a été déposé auprès de l'AERMC (Agence de l'eau) pour l'acquisition de matériel, en collaboration avec Mme COMBE chargée de mission environnement au service des eaux de la ville de LONS-LE-SAUNIER.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

### **5 – Délibération pour devenir actionnaire de la SPL (société publique locale) assurant les transports scolaires :**

M. le Maire précise que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est une loi de réforme de la gestion territoriale de la France (07 août 2015). Cette loi induit des transferts de compétences entre les différents niveaux de l'administration publique, notamment entre les départements et les régions.

Dans le domaine des transports publics, la compétence départementale a été transférée aux régions. De ce fait, les règles départementales de la région, une Société publique locale (SPL) a été créée, les communes devant adhérer à cette société publique locale dénommée « Mobilités Bourgogne-Franche-Comté ».

La cotisation est fixée à 10 euros par an. La création de cette société et l'adhésion de la commune de Conliège permettra de continuer d'assurer les transports scolaires en toute légalité.

Cette délibération a été adoptée voté à l'unanimité.

## **6 – Compte-rendu des commissions ECLA environnement, transfert de charges, culture :**

### **6.1 : Commission Aménagement du Territoire et Environnement :**

Présenté par Mme Florence RESTELLI :

- ECLA assurera la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations) qui doit s'appliquer aux communes et aux Etablissements de Coopération Intercommunale (EPCI) au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

M. le Maire fait remarquer qu'il y a d'importantes modifications dans le domaine de la gestion de l'eau, la hiérarchisation des compétences entre les communes, et la communauté d'agglomération. A partir du moment où la compétence est communautaire la commune n'a plus son mot à dire.

- ECLA se préoccupe de réduire les nuisances sonores (noter que le tapage nocturne n'est pas inclus dans la catégorie des nuisances sonores), précise son engagement dans la démarche Zéro Déchets, maintient la surveillance de la pollution de l'air, travaille sur le contrôle de sa consommation énergétique et les problèmes globaux posés par l'ambrosie et divers nuisibles.

Mme Florence RESTELLI a été nommée référente pour CONLIEGE à la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles).

### **6.2 : Commission Culture :**

Présenté par Mme Alice BENICHO-CORDELLIER adjoint:

Journées du Patrimoine – 16 et 17 septembre 2017 : sur le thème de la jeunesse et du patrimoine, il est proposé d'élaborer un circuit des Monuments aux Morts et des éventuels autres édifices commémoratifs.

Projets d'Education artistique et culturelle (PEAC) : Ces projets s'adressent à toutes les classes élémentaires d'ECLA. Un PEAC sera proposé aux instituteurs à la rentrée et ceux-ci devront s'engager à suivre un fil conducteur durant l'année scolaire.

#### **COMPETENCE CULTURE D' ECLA**

A l'heure actuelle, la compétence culture consiste en "construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire": théâtre, Conservatoire, médiathèque.

Plusieurs scénarii possibles pour l'avenir seront étudiés :

Scénario n°1 : ne rien faire de plus qu'actuellement,

Scénario n°2 : étendre la compétence supplémentaire de la CCVS (petit patrimoine bâti)

à ECLA 2 ,

Scénario n°3 : Elargir la compétence au soutien aux projets d'Education artistique et culturelle

Scénario n°4 : Elargir la compétence à certaines manifestations de dimension communautaire :

Le Conseil municipal s'interroge sur les manifestations qui seront éligibles et sur les critères retenus pour le choix de telle ou telle manifestation.

Scénario n°5 : Poursuivre le transfert des équipements culturels de la Ville de Lons-le-Saunier

Scénario n° 6 : Constituer des politiques culturelles sectorielles.

**Le conseil municipal alerte sur le fait que tout ce qui devient de compétence communautaire ne peut plus relever d'une compétence communale : il y a donc perte du pouvoir de décision par la commune.**

### **6.3 : Commission d'Evaluation et Transfert des Charges :**

Le compte rendu de la commission évaluation et transfert de charges d'ECLA a été présenté par Mme Michèle ANTOINE.

### **7 – Procédure à mettre en place pour la fête de CONLIEGE :**

La fête de CONLIEGE a lieu rituellement le deuxième dimanche de septembre. Il est prévu d'accueillir les habitants et le public au SAUGEOIS le 10 septembre pour une journée conviviale. Un point est fait sur la disponibilité de chacun afin d'assurer la mise en place des tables et le bon déroulement de la journée.

M. le Maire propose à l'occasion de la fête de remettre la médaille d'argent du travail pour 20 ans à 2 agents communaux : Mme Dominique PERNOT, Mme Patricia MAURIN. Merci à ces 2 agents pour leur investissement pour la commune et la médaille de la commune à une habitante de Conliège, Mme Véronique DOURIAUD, pour son implication dans la vie de la commune et en récompense des nombreux services rendus, à de maintes fois été sollicitée à la dernière minute pour des remplacements divers, elle effectue des activités périscolaires avec un grand intérêt.

### **8 – Questions diverses :**

- M. le Maire rappelle les affaires en cours de contentieux : celle de la gare (affaire MOUGIN) et celle de Mme MONGIN.

- Concernant le sinistre du chemin de la gare (maison Mougin) une expertise judiciaire demandée par le tribunal administratif est en cours. Nous sommes aidés dans cette affaire par maître Rémond avocat.

- S'agissant de la requête MONGIN la commune a déposé en réponse, un mémoire au tribunal administratif par l'intermédiaire de son avocat Maître Billaudel.

- Monsieur le Maire rappelle l'organisation des journées du Patrimoine à Conliège les 16 et 17 septembre et il présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement.

La séance est levée à 20 H 30



Le Maire  
Roger Rey